



Afrika Zamani, Nos. 11 & 12, 2003–2004, pp. 64–85

© Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique
& Association historiens africains 2006 (ISSN 0850-3079)

De la question nationale en Afrique noire

Pierre Kipré*

Résumé

Je tente de montrer ici, à travers le cas de l'Afrique de l'Ouest, les principales phases d'un processus et d'une problématique de la formation des nations en Afrique. Trois phases apparaissent : la phase des «mondes nationaux» (de la fin du XVIIIe siècle aux années 1870–1880), puis celle de la construction des États-nations (de 1870–1880 à 1980) selon un schéma introduit par la colonisation européenne, soit par classification ethnique (ère coloniale) soit par «homogénéisation» volontariste et autoritaire des populations, sans participation du citoyen; enfin, depuis la fin des années 1980, on a probablement une nouvelle phase, celle des «nations emboîtées», avec la permanence de l'idéal panafricain que voudrait traduire l'idée d'intégration régionale.

Abstract

I am trying to show, through a case study of West Africa, the major phases of the nation building process and problematic in Africa. There are three distinct phases: that of the 'national worlds' (from the late 18th century to the 1880s–1980s), that of the building of nation states (from 1870–1880 to 1980), based on a pattern that was introduced by the European colonisation, focusing, either on ethnic classification (colonial era), or on a voluntarist and authoritarian 'homogenisation' of people, without any citizen participation. Finally, from the late 1980s on, a new phase, that of the 'interlocked nations', appeared with the permanence of the Pan African ideal, expressed through regional integration.

Après avoir été un thème majeur de controverses scientifiques en Occident jusqu'au milieu du XXe siècle, la question nationale ressurgit aujourd'hui dans les sciences de la société, à la faveur de l'éclatement de l'ancien «bloc soviétique» et à cause de la recrudescence des revendications identitaires à travers le monde. Mais en histoire africaine, elle a peu intéressé les chercheurs, malgré quelques timides ouvertures. Dans l'historiographie actuelle, sous l'influence du schéma européen qui veut que la nation s'affirme avec les progrès du libéralisme (Hobsbawm 1992, 1999), on nie généralement

* Professeur émérite de l'École normale supérieure d'Abidjan, Côte d'Ivoire.

l'existence de nations en Afrique. Les «liens tribaux» et «l'ethnie» sont évoqués comme cadre essentiel des identités collectives en Afrique ; même lorsque l'ethnie est vue comme «construction coloniale». Thème «quasi obsessionnel» (Chrétien & Prunier 1989) dans la presse occidentale et les sciences sociales à propos de l'Afrique contemporaine, pour certains «tout apparaît comme ethnique» (Thual 1995:155); pour d'autres, il n'y a encore aujourd'hui que de «micro-nations» (Diop éd. 1994) ou de «pseudo-nations» (Sall 1988). Des spécialistes de géographie politique tentent de leur côté de montrer les liens entre les logiques identitaires et les logiques territoriales en Afrique (Pourtier 1989, Jolivet 2000).

Pourtant, chaque État africain insiste sur son «identité nationale» ; les débats comme ceux sur «l'ivoirité» en Côte d'Ivoire sont symptomatiques d'un état d'esprit présent partout. L'historienne malienne Adame Ba Konaré (2000:42) en montre la complexité aujourd'hui en affirmant sa «malianité» en même temps qu'elle se dit «capable d'être tour à tour peule, bamanan, française, tout comme [elle peut] être à la fois de tous ces peuples, par un processus d'intégration». Les tensions et conflits entre États pour la défense des intérêts dits «nationaux» ont été fréquents au cours des quarante dernières années. Le sport même n'est pas en reste dans ce discours «nationaliste» ; bien au contraire. Ces faits s'articulent parfois avec des tensions internes et des guerres civiles où parfois apparaissent les revendications sécessionnistes. Il semble donc qu'il y ait ici, au-delà d'une simple «sociologie des passions», un processus de formation de nations selon un schéma probablement différent de ce qu'a connu l'Occident. L'hypothèse des particularités théoriques et pratiques du processus de formation de la nation en Afrique peut offrir une des clés d'explication des crises africaines et mettre en lumière les défis à relever pour donner une relative stabilité à l'État contemporain et réaliser l'intégration africaine.

L'intégration des populations comme acteurs des identités collectives exige qu'elles s'approprient l'État et en portent les évolutions essentielles. Quelle est la part de ce paramètre dans l'émergence de la nation en Afrique? En même temps que l'Europe impérialiste accentuait ici la mondialisation des économies, des modes d'organisation et de pensée, elle a fait de la frontière la forme marquante de «territorialisation» des identités collectives par le biais de frontières internationalement reconnues. Les identités territoriales que sont ainsi censées délimiter les frontières depuis l'ère coloniale sont-elles synonymes de nations ? Si oui, quelles conditions les font évoluer ? Si non, pourquoi ? La question «nationale» s'articule-t-elle avec celle, actuelle, de l'intégration régionale en Afrique?

Dans la présente communication, nous voulons seulement montrer les phases d'un processus dont, dans son inachèvement, témoignent les États africains aujourd'hui. Nous ne considérons ici que le cas de l'Afrique de l'Ouest aux XIXe et XXe siècles. Trois étapes principales apparaissent. La première est celle «des mondes nationaux» ; elle va de la fin du XVIIIe siècle aux années 1870–80. La seconde est celle «des identités collectives territorialisées» qui va des années 1870–1880 aux années 1980. La troisième est celle, en cours, des essais de «nationalités imbriquées» au plan sous-régional ; elle s'affiche surtout à partir du Plan d'Action de Lagos de 1980, malgré les périls que vivent les États contemporains. Notre approche s'intéresse ainsi à la question des frontières, aux positions et pratiques que les classes sociales dirigeantes (hommes politiques, intellectuels, milieux d'affaires liés aux échanges avec le reste du monde) développent au cours des XIXe et XXe siècles pour tenter de caractériser le projet de construction de l'État-Nation.

Sur le bilan des mécanismes identitaires avant l'État contemporain : le temps des «mondes nationaux» (avant 1870–80)

Nous définissons le XIXe siècle comme temps des «mondes nationaux», c'est-à-dire, des espaces culturels plus ou moins larges où se mêlent des communautés politiques variées traduisant plusieurs niveaux d'organisation et de relations. Ce siècle est marqué par des mouvements de populations qui prolongent bien souvent ceux initiés au XVIIIe siècle, soit sous l'effet des traites négrières et des guerres de conquête soit sous l'effet de nécessités économiques, qui autorisent des stratégies nouvelles de peuplement et d'organisation collective sur une base lignagère. Ce temps est aussi celui de la formation ou de la consolidation d'États (États du «djihad» omarien ; État ashanti ou Danxomé ; etc.), principalement par la dynamique interne des sociétés ouest-africaines. Ce temps s'achève avec les offensives systématiques de l'impérialisme colonial.

Le bilan des formations étatiques du XIXe siècle ouest-africain

En pleine recomposition politique, l'Afrique de l'ouest de ce siècle est en effet l'un des espaces où se réalisent des constructions étatiques importantes. Dans le Sahel, prolongement ou amplification du «djihad» d'Ousman Dan Fodio (1804), plusieurs réformateurs religieux¹ fondent des États sur une idéologie forgée à partir de l'islam², mettent en place des institutions inspirées de cette foi religieuse en même temps que de pratiques sociales pré-islamiques, conduisent une politique économique caractérisée, d'une part, par l'accroissement des échanges commerciaux en assurant la sécurité des

routes et des marchands souvent musulmans, d'autre part, par l'encouragement de la production artisanale à travers la protection de communautés d'artisans localement minoritaires au début. Dans la zone forestière, bien qu'il s'agisse d'entités politiques fondées largement sur la captation des avantages de la traite négrière atlantique depuis le XVIII^e siècle, des royaumes comme l'Ashanti ou le Dahomey se renforcent ; d'autres, comme l'ancien empire yoruba, s'affaiblissent. Tous participent d'un même mouvement de recomposition politique.

En dehors de territoires-limites, définis comme espaces dont l'allégeance à un pouvoir central est récente et «mouvante», il n'est pas toujours évident de déterminer les «frontières» au sens où il faut les entendre aujourd'hui. Dans le cas des États de la révolution islamique, la frontière est celle, vague, de la «Umma» constituée par les réformateurs religieux—chefs de guerre. Du fait de l'instabilité politique due aux nombreuses guerres et révolutions de palais qui caractérisent cette période de recomposition, du fait des déplacements de population qu'entraînent la situation politique et les crises de subsistance fréquentes dans de nombreuses régions (Gado 2001), il a été émis l'idée d'une «militarisation» des appareils étatiques de ce siècle pour survivre ou tirer parti de la traite négrière ou de l'instabilité du début du siècle. L'émergence de grandes aristocraties guerrières et l'utilisation de la guerre comme mode d'exploitation et moyen de subsistance dans les années 1870-1980 ont pour conséquence la désorganisation totale du travail agricole, la multiplication des crises de subsistance et une situation d'insécurité en de nombreuses régions du Sahel. Comme le remarque J.F. Ajayi (1996)

les rivalités politiques et la concurrence économique que ces guerres mettaient en jeu étaient si intenses qu'elles ne respectaient guère ce que nous appellerions aujourd'hui l'ethnicité, c'est-à-dire, les affinités culturelles créées par l'emploi d'une même langue, par la croyance aux mêmes mythes sur l'origine de l'homme ou du groupe, ainsi que par les réseaux de parenté ou l'interconnexion des croyances religieuses...

Dans le cas du royaume ashanti (Wilks 1975), on constate que, si de grandes voies structurent l'espace étatique jusqu'aux confins des zones soumises, le royaume comprend en fait trois niveaux d'intégration selon les visiteurs européens du XIX^e siècle³: le noyau twi du royaume, les peuples de culture akan et soumis aux mêmes lois et coutumes que le premier noyau, les peuples non-akan et tributaires. Ainsi, cet État a des frontières qui épousent les limites du dernier village soumis à l'autorité ashanti, sur des confins «mouvants». Le fait national coïncide-t-il avec ces frontières ? T. C. Mc Caskie (1995) a montré que, à travers notamment l'institution de la «fête des ignames» (asante odwira), existait une idéologie et un projet de l'État ashanti ; l'Asantehene

en symbolise le cœur en même temps que l'on note une articulation permanente entre le passé et le présent du peuple à travers un discours spécifique sur la communauté ashanti. Mais cette idéologie n'implique pas le troisième cercle de régions du royaume, c'est-à-dire, les peuples non-akan. À l'échelle du monde akan, ensemble de peuples défini par une langue et des pratiques sociales presque similaires, on constate que, hors de ceux soumis aux Ashanti, les communautés ainsi désignées du Togo septentrional (les Tyokossi) au centre de la Côte d'Ivoire (les Baoulé) sont non seulement indépendantes les unes des autres ; mais elles ont une conscience différente de leur «akanité» (Valsecchi & Viti 1999). Cet état de choses nous paraît fonction du niveau plus ou moins affirmé de l'influence ashanti ou des rapports entretenus directement ou non avec le royaume ashanti ; il est fonction aussi de l'intensité des rapports entretenus avec des populations voisines mais non-akan. Des chercheurs avaient pour cela mis en doute l'appartenance de certains de ces groupes au monde akan. La nation correspond ainsi à un espace distinct de celui du «monde akan».

Dans le cas du monde yoruba, le réseau de cités et de peuples qui a longtemps servi de base à un puissant empire au-delà des limites actuelles du Nigeria méridional, notamment à l'Ouest, se trouve confronté à une crise politique extrême au XIXe siècle. Mais, ici aussi, on note une variété de peuples, de part et d'autre de l'actuelle frontière entre le Nigeria et le Bénin, se réclamant des mêmes sources culturelles (dialectes directement apparentés, mythes-fondateurs communs qui partent de la légende d'Oduduwa, etc.), d'une histoire mouvementée des relations entre cités-États, en plus de structures économiques similaires (Asiwaju 2004:211). La dissociation entre le fait politique qu'est l'existence ou non de structures politiques à l'échelle de tous ces peuples au cours du siècle, n'empêche pas la permanence d'une conscience collective autour de ces bases culturelles. S'il n'y a plus d'empire yoruba, il y a toujours un «monde yoruba» fait de peuples divers dont on scelle les bases par la mise en scène et le cérémonial autour de l'oba, de l'odo ou de l'oni encore tout au long du XXe siècle (Martineau 2004).

Partout, il n'est pas nécessaire que toutes les populations soient soumises et intégrées dans un espace politique continu. Parfois, lorsque la situation s'aggrave, les révoltes et soulèvements débouchent sur la construction d'un nouvel État (cf. El Hadj Omar et l'empire du Macina ; la construction de l'empire samorien ; etc.) ou la présence d'enclaves indépendantes qui continuent de partager la même culture (langue, civilisations matérielles) sans partager la même religion dans le cas du Sahel. Le résultat effectif de cet état de choses est la part importante des identités régionales, locales, ou même

seulement tribales, sur une hypothétique identité à l'échelle de l'empire ou du royaume.

La nature «charismatique» du pouvoir royal, au sens où Max Weber l'entend comme autorité fondée sur les qualités personnelles et exceptionnelles d'un individu par opposition au pouvoir «traditionnel» et au pouvoir «légal», le mode de soumission des peuples conquis en dehors du noyau initial de conquérants⁴, sont autant de facteurs qui nous font penser que là où les peuples ouest-africains étaient constitués en grandes entités politiques, les identités collectives étaient plus parcellaires et émiettées qu'aujourd'hui, malgré de larges espaces de commune culture. La culture commune était insuffisante à forger un État-nation ; l'exercice d'une autorité politique de type monarchique non plus.

Les formations lignagères

Les formes multiples de sociétés lignagères de la sous-région⁵ montrent encore plus l'émiettement des formations sociales du XIX^e siècle. Les études d'anthropologie sociale ou politique de ces dernières années ont bien souvent fait ressortir cet émiettement ; et souvent les peuples de même culture ont eu rarement des termes pour désigner l'ensemble de la communauté qu'ils constituaient ; car, les dénominations endogènes ont ici porté sur les clans ou les tribus, c'est-à-dire sur un niveau où est en œuvre encore le principe lignager même lâche.

Toutefois, les réseaux d'alliances matrimoniales ou de guerre, les alliances à plaisanterie, une langue commune avec d'innombrables variantes dialectales, les modes communs d'insertion de l'étranger et des structures sociales presque semblables, parfois aussi les mêmes rassemblements festifs, laissent supposer une conscience d'appartenance à un même «monde» que les pratiques culturelles distinguent de «mondes» voisins. Pourtant, au contraire d'un modèle de centralisation politique ou de système tributaire, on a un modèle de pouvoir localisé qui s'exerce à une échelle réduite tout en structurant en réseau tout l'espace culturel considéré.

C'est surtout ici qu'apparaît la «frontière-transition» avant l'agression coloniale. La langue, les coutumes et le genre de vie communs fondent la conscience d'appartenir à un même «monde» dans lequel s'organisent les mêmes types de rituel, les mêmes formes de mythes, les mêmes modes de reconnaissance et d'accueil, voire d'intégration de l'étranger. Les traditions historiques des communautés inspirent cependant différents types de relations à différents niveaux, les mécanismes identitaires intervenant à chaque niveau. Ainsi, au niveau local, elles sont essentiellement des traditions qui façonnent l'unité culturelle, psychosociale et politique d'un groupe lignager, d'une communauté villageoise ; tandis que les traditions du niveau régional

sont à la base des relations inter-communautaires telles les échanges matrimoniaux et commerciaux. On voit par là que, même objet historique, les références et classifications ethniques de l'ethnologie coloniale ne forgent pas des identités d'origine coloniale. L'absence de mode uniforme de légitimité des diverses communautés et l'absence de discours organisé sur le futur de ce «monde éclaté» font toute la différence avec le processus de formation de l'État-nation lorsque émerge un royaume.

Ainsi, le bilan des «mondes nationaux» en Afrique de l'Ouest montre-t-il une superposition et un emboîtement d'entités, sans cesse remaniées par les crises économiques, des guerres, des déplacements et fusions de populations. Là sont les limites d'une recomposition politique, inachevée dans les années 1870–1880, sous l'angle de l'homogénéisation des peuples et donc sous le rapport de l'adéquation État et nation. Les essais d'intégration de peuples culturellement différents n'ont pas manqué dans les royaumes constitués avant la fin du XIXe siècle. Mais il semble que ce soit, au mieux, au prix d'une large autonomie de gestion et en respectant le niveau d'identité collective le plus évident à tous au moment où se produit une conquête, y compris au conquérant lui-même. Les enclaves indépendantes sont donc nombreuses au cœur même des vastes constructions, qui n'ont pas eu le temps (offensives de nouveaux bâtisseurs Africains d'empire ; conquête coloniale) ni les moyens institutionnels et idéologiques de se consolider. Certes, l'espace est, comme partout, une composante de l'État ou de la communauté constituée en entité politique plus ou moins formelle. Mais il s'agit d'une composante dont la valeur, au XIXe siècle, compte moins que les populations qu'on y trouve. L'autorité s'exerce sur des populations, des lignages et moins sur un espace vide d'hommes ; car, plus qu'aujourd'hui, la vraie richesse pour tous était l'homme plus que le territoire. On est loin donc d'une histoire de la nation telle que l'Europe l'a connu depuis le traité de Westphalie de 1667.

Les nouvelles identités territoriales et le nouveau discours sur la «Nation»

Le temps de la «territorialisation obligatoire» (1870/1895–1960/70)

Cette seconde étape, qui tire ses prémisses des premiers établissements permanents des Européens surtout au XVIIIe siècle, commence avec la phase de déploiement effectif de l'impérialisme colonial européen autour des années 1870–80. Elle est celle de la «territorialisation» des identités collectives et recouvre deux moments, celui de la «territorialisation obligatoire» au cours de toute la période coloniale (1870–80 à 1960–70) et celui de la «territorialisation volontariste» de l'État post-colonial (depuis la fin des années

1950–début des années 1960). La frontière matérialisée et internationalement reconnue joue ici le rôle essentiel.

La conquête coloniale introduit en effet une autre logique et un autre rapport à l'espace politique et social. Prévaut à cette époque le principe qui veut que l'espace délimité et reconnu soit le principal support de tout pouvoir. Il irrigue largement la gestion politique et administrative de tous les territoires coloniaux de la sous-région, quelle que soit la puissance coloniale. D'où l'importance essentielle de la frontière. Marqueur d'espaces politiques dans la nouvelle conception, celle-ci est dorénavant aussi marqueur exclusif d'institutions, de lois communes, d'une logique de relations sociales, voire de relations économiques, de l'acquisition même d'une nouvelle culture (langues et cultures du conquérant européen). A cela s'ajoutent les tentatives de classification et de détermination des espaces «ethniques» des colonisés.

Si l'ethnie ne se comprend pas sans la structuration spécifique de l'espace par la colonisation, elle ne se comprend pas non plus sans la classification qui rend possible la structuration de l'espace. Elle se fonde ainsi sur ce que nous pouvons appeler alors le premier âge de l'africanisme.⁶ Dans la seconde moitié du XIXe siècle, plusieurs termes, à côté de «ethnie», sont utilisés pour caractériser les populations colonisées : «peuple», «nation», «race» et «famille», «ethnie». De l'adjectif «ethnique», introduit par Joseph Gobineau en 1854 pour signifier l'idée d'une certaine dégénérescence raciale, la notion d'«ethnie» est utilisée par Vacher de Lapouge⁷ en 1896 pour qui elle désigne le segment d'une nation conservant une certaine proximité entre elles. L'auteur reprend ainsi le terme grec d'ethnos, qui désignait une société de culture grecque ne possédant pas de «Cités» («polis»). La compréhension de Gobineau sera partagée par de nombreux administrateurs coloniaux, donnant donc au terme «ethnie» une acception qui radicalise la différence entre les populations européennes et les populations africaines.

La principale conséquence de cet état de choses est la distorsion progressive de deux discours identitaires au cours de l'ère coloniale. L'un est vécu par les populations soumises ; il s'inscrit dans les logiques anciennes. L'autre, dit plus tard «moderniste» parce que produit par les élites sous influence (ou forgées par) du colonisateur, s'attache à dépasser la perception dévalorisante des populations colonisées pour tenter de s'engager dans la conception européenne de l'État-Nation. Ce processus, qui marque le XXe siècle africain, va se confondre avec l'affirmation de nouvelles identités nationales forgées à travers l'épisode coloniale et au cours des premières décennies de l'État postcolonial. La distorsion signalée plus haut contribue cependant à brouiller les processus identitaires.

Au cours de l'ère coloniale, on assiste à la mise en place de conditions qui favorisent l'émergence de nouvelles identités territoriales à l'intérieur de frontières reconnues. Certaines sont externes aux colonies ; d'autres sont internes.

À l'extérieur des colonies, il y a le processus de délimitation des territoires conquis progressivement. Deux types de tracé sont apparus ainsi au cours des deux dernières décennies du XIXe siècle. Il y a le tracé des frontières qui délimitent les «possessions» de chaque colonisateur ; il est surtout administratif ; et la création de la fédération de colonies françaises de l'Afrique de l'ouest, l'Afrique occidentale française-AOF (décret du 16 juin 1895) en est le modèle. Il est différent de celui, plus diplomatique, qui distingue les possessions de deux puissances étrangères. Les étapes du tracé des frontières entre «possessions» distinctes répondent dès le début à ce que l'on a appelé la «course au clocher». Mais en définitive, elles mettent en lumière l'application des principes généraux édictés lors de la Conférence de Berlin de 1885 et dont la logique veut que l'espace soit le premier support de l'exercice d'un pouvoir politique. Ces faits sont suffisamment connus pour que l'on s'y attarde. Toutefois, il n'est pas inutile de rappeler que leur établissement a donné lieu à de nombreuses négociations entre rivaux coloniaux. Contre souvent les instructions des autorités centrales, on sait aujourd'hui que l'établissement des frontières par les gestionnaires locaux de la conquête coloniale a rarement correspondu à la prise en compte de la réalité sociodémographique ou sociopolitique des populations africaines. Et cela a été valable même à l'intérieur d'un groupe de colonies comme l'AOF où, contrairement à une idée répandue, les contestations de frontières ont surgi du fait de l'imprécision des tracés de départ ou à cause de réaménagements territoriaux successifs.

Au plan interne, on a l'action des administrations coloniales pour la mise au pas et l'instrumentalisation progressive des chefferies dites «traditionnelles». On a aussi l'organisation d'institutions reliant chaque territoire à la métropole. Au plan idéologique, le contenu de l'enseignement et le discours colonial visent à internaliser des liens quasi individuels entre la métropole et le colonisé (Dozon 2003). On tente de développer ainsi un «patriotisme colonial» que beaucoup de colonisés, souvent auxiliaires coloniaux, traduisent en s'enrôlant volontairement dans les armées coloniales par exemple en 1939–40. L'autre condition interne est la mise en œuvre de l'économie politique coloniale, fondée notamment dans les années 1930 sur la «préférence coloniale» et donc sur l'exploitation économique de chaque colonie presque exclusivement par la métropole.

Aussi, en Afrique de l'Ouest, l'idée de nation apparaît-elle mal ; elle reste floue dans ses dimensions spatiales et anthropologiques ; tant chez les hommes

politiques que chez les intellectuels des années 1950. En effet, au début des années 1950, on emploie plus volontiers des termes dérivés comme «nationalisme», «nationaliste» ou «national», lorsqu'on passe à un registre plus politique de l'analyse de la question coloniale. Et celle-ci, présentée comme processus de domination, voire autre forme de «totalitarisme» en Afrique noire, est dénoncée. Même les élus les plus modérés des colonies françaises (Lamine Guèye, Fily-Dabo Sissoko, Diawandou Diallo, etc.) considèrent que «l'ancien système est mort». Mais ici, sauf dans le cas togolais (et camerounais), le «nationalisme» ne porte pas spécifiquement sur un territoire ou sur l'ensemble de la fédération ; il sous-tend ou prolonge le vent de revendications qui secoue d'autres empires coloniaux ou simplement d'autres parties de l'empire français (péninsule indochinoise, Afrique du Nord). C'est ainsi qu'est introduite spécifiquement la revendication d'indépendance dès 1952–53 (articles de Cheikh A. Diop et Madhjmout Diop); ce courant ne cessera pas de s'amplifier après 1955, visant la fédération et non chaque territoire en particulier, surtout dans les milieux les plus radicaux (associations d'étudiants en France ; gauche de l'Union générale des travailleurs d'Afrique noire (UGTAN) ou du parti du Rassemblement démocratique africain (RDA) comme l'Union des populations camerounaises (UPC) pour qui la «nation» se confond avec l'ensemble des peuples qui forment cette construction coloniale.

Par contre, à travers les prises de position des leaders politiques, les élus notamment, nulle trace du mot «nation» ; très rarement ses dérivés, à propos des affaires de l'union française. Toutefois, le contenu politique hérité de la pensée européenne des XVIII^e et XIX^e siècles sur la question nationale est réinvesti ici indirectement. Ainsi, en même temps qu'ils se battent pour instaurer le suffrage universel dans les colonies («nous voulons faire partie de l'union française, à cette seule condition que la démocratie ne craigne pas de se mouiller les pieds en traversant la Méditerranée» déclare L. S. Senghor en mars 1946 à l'Assemblée nationale constituante), certains élus adhèrent à l'idée d'une «citoyenneté de la plus grande France et aussi une citoyenneté de chacune des futures républiques régionales», idée émise en mars 1946 par le député P.O. Lapie. D'autres, timidement, évoquent l'idée d'indépendance, autre palier de la dimension politique de l'identité ; mais c'est pour immédiatement indiquer qu'elle suppose un niveau de développement que n'ont pas atteint les colonies et que la France doit aider à préparer. Ainsi, L.S. Senghor, le 8 août 1946 dans une interview au journal *Gavroche* : «Nous réclamons l'égalité des droits. C'est pourquoi, en attendant une indépendance complète, nous préconisons la solution d'une fédération dans le cadre de l'Union française, réalisable dès à présent». Lamine Guèye et Fily-Dabo Sissoko en condamnent même l'idée. Si, en octobre 1946, les fondateurs du

RDA en discutent, c'est pour écarter la «sécession» au profit de l'autonomie et de l'égalité des territoires dans le cadre de l'Union française. Face à la montée de la revendication dans les milieux jugés radicaux, comme beaucoup d'autres élus, beaucoup finissent comme F. Houphouët-Boigny et L.S. Senghor, par estimer que «l'indépendance est un mythe si [de petites entités économiques] ne sont pas suffisamment équipées et qu'elles ne participent pas à une large union»⁸. Mais presque tous, dans les assemblées métropolitaines, refusent l'assimilation qui marquerait la négation de l'identité culturelle des peuples qu'ils représentent, et réclament des assemblées territoriales de plus en plus autonomes. A l'Assemblée Nationale Française même, les débats sur la question du statut du Cameroun et du Togo laissent apparaître progressivement cette aspiration à l'autonomie de chaque territoire, dimension politique de leur identité. La classe politique française n'est pas dupe. Pendant dix ans (1946–1956), il n'y aura aucune évolution significative, sauf sous la pression des événements d'Algérie et avec l'aval des grands milieux d'affaires coloniaux⁹. La loi-cadre Defferre de 1956 sonne institutionnellement le glas de la fédération et consacre la personnalité politique de chaque territoire.

Il apparaît donc que dans les colonies françaises, avant 1960, la nation est perçue par les classes sociales dirigeantes comme une notion encore hors de portée des territoires pris individuellement : «La colonisation nous a légué un État mais pas une nation qu'il nous faut construire» déclarait F. Houphouët-Boigny en 1960. L'indépendance est un préalable et non un effet de la conscience nationale. Même la lutte de libération nationale qu'imaginent certains¹⁰ vise à mobiliser les énergies pour fonder la nation et non pour faire reconnaître son existence. Il y a, dans les colonies françaises notamment, une évidente influence de la conception jacobine du concept qui explique que, devant la multiplicité des cultures africaines, l'on recourt à une démarche inverse de celle qui prévaut alors dans l'histoire des nations européennes; ce qui n'est pas le cas dans les colonies britanniques. Hors les catégories dirigeantes, les populations ne retiennent de la nouvelle donne spatiale et politique, la colonie, que ses contraintes fiscales, administratives et économiques. C'est le seul fait de l'oppression coloniale qui unit les esprits. Mais en même temps, on s'habitue au cadre dressé par celle-ci ou au mieux, on le subit. Au quotidien et dans les rapports inter-communautaires, on continue de désigner l'étranger par des termes précis et on attache à sa présence des récits qui fondent les règles de son accueil, qu'il soit ou non de la même colonie. Aussi, tout au long de la colonisation, les incidents entre communautés différentes ne sont-ils pas rares (conflits fonciers, conflits de travail ou de partis politiques).

Le problème se présente tout autrement dans les colonies britanniques. L'ancienneté d'une élite occidentalisée et produisant un corps de pensée portant sur la «personnalité africaine» (le pasteur E. W. Blyden dans les années 1850 ; S. Johnson dans les années 1880, etc.), l'action formelle d'une administration britannique qui utilise les «spécificités locales» au mieux de son autorité jouent en ce sens. En effet, c'est déjà dans les années 1870-80 que les «évolués» de Sierra Leone, de Gambie, de Gold-Coast et du Nigeria méridional, marchands Africains engagés dans le grand commerce atlantique ou avocats ou enseignants, développent de nouvelles idées politiques (reconnaissance du principe que la terre est la base de toute vie en communauté ; protection de l'espace colonial contre les tentatives des chefs insoumis; institutions représentatives africaines qui servent efficacement contre les empiètements de l'administration coloniale dans toute la Gold-Coast). Ces idées sont en rupture avec la conception «charismatique» ou «traditionnel» ou «politico-religieuse» du pouvoir africain au XIX^e siècle. L'influence occidentale (et une insidieuse politique britannique de division) n'est pas absente de cette approche ; celle-ci est probablement au départ de la Confédération de Mankessim de 1871 et, plus sûrement, l'inspiratrice de l'Arborigines' Rights Protection Society (ARPS) de Gold-Coast en 1897. Mais, c'est dans la mouvance de cette association d'intellectuels comme J.W. Sew et Casely Hayford, qu'apparaît l'idéal d'une Afrique de l'Ouest unie et le projet de création du National Congress of British West Africa, regroupement politique de toutes les compétences africaines de chaque colonie britannique de la sous-région¹¹.

Les associations se multiplient après les années 1910 ; mais assez vite, l'idéal unitaire fait long feu vers 1925, du fait de l'opposition acharnée des leaders de l'ancien pouvoir africain. Ces idées réapparaissent dans les années 1930 et, avec elles, la floraison d'associations voulant couvrir l'ensemble du territoire ou des régions culturellement «homogènes». Le relais pris partout par une génération d'intellectuels plus nourris d'influence négro-américaine (N. Azikwe, K. N'Krumah, O. Awolowo, etc.), explique probablement l'expression d'une revendication «nationale» prenant plus de distance avec le discours colonial. Les oppositions entre leaders sont, certes, nombreuses. Mais elles ne sont pas marquées par la tendance «assimilationniste» que l'on constate chez nombre de colonisés de la France.

Cependant, la période coloniale a semé partout en Afrique de l'Ouest, à travers ce qui se rattache au respect des frontières coloniales, les ferments idéologiques d'une perception nouvelle de l'espace politique, jusqu'à l'échelle sous-régionale ; et c'est au moins dans les catégories «occidentalisées» et dans la population urbanisée que cela se remarque. Chaque colonie britannique ou ensemble de colonies françaises (AOF) est l'échelle où se conçoit ou bien

se mène toute action de mobilisation des populations ou toute action de masse. De même, la colonisation a introduit, pratiquement à son corps défendant, pressé par les événements qui se déroulent dans d'autres parties du monde colonial, une autre conception du pouvoir et du rôle de chaque citoyen avec le principe électoral ; car, par là, chaque colonisé est introduit à un nouveau processus de formation de la nation qui, comme en Europe, met «l'individu-citoyen» au centre du processus. La liaison entre cette perception et cette conception pouvait permettre une véritable recomposition des sociétés et des nouveaux États nés de la colonisation à partir de la fin des années 1950.

Les politiques volontaristes de construction de l'État-Nation et ses impasses (1960/70–1990)

Pour que l'idée de nation ait droit de cité en Europe, il aura fallu la rencontre entre deux types de discours ; l'un, à la fois spatial et anthropologique, sur des communautés identifiées (ou supposées telles) comme étant d'origine commune et plus ou moins unifiées à un moment de l'histoire; l'autre, plus politique, porte sur les relations de pouvoir en œuvre dans les communautés concernées pour s'incarner dans un territoire. Comme l'ont fait ressortir de nombreuses études sur l'histoire de la nation en Europe, c'est à la fin du XVIIIe que la nation est aussi conçue comme «communauté de citoyens» (la nation française), même si elle est «communauté de sang et de culture autant que de citoyens» (la nation allemande). Aujourd'hui encore, l'idée de nation est loin d'être obsolète ; malgré les progrès de la construction d'entités comme l'Union européenne, elle continue de nourrir des débats et des positions politiques fortes

Partout, l'accession à l'indépendance est marquée en Afrique de l'Ouest par des symboles. Différents de ceux de l'ancienne puissance coloniale, ce sont le drapeau, l'hymne «national», parfois une nouvelle appellation du pays qui rattache l'histoire en cours à un passé précolonial, à des lieux de mémoire. Les dirigeants affirment vouloir favoriser l'émergence d'une conscience nationale à travers la mise en scène d'un patrimoine culturel commun à toutes les communautés du territoire. Il s'agit de comprendre ces lieux comme des lieux de communion de toutes les cultures «authentiques» du pays. Outre le concept «d'authenticité» popularisé en Afrique noire dans les années 1970 par le Président Mobutu, c'est la mise en scène de la nation perçue comme «résultat de la fusion» de toutes les cultures et de tous les citoyens du nouvel État. Autre symbole ici, la célébration annuelle de la «fête nationale», qui, un peu partout, coïncide avec la date anniversaire de l'indépendance. C'est le moment festif de cette communion, exactement comme la «Fête de la Fédération» de 1792 en France, sur des places publiques nouvelles, parfois réaménagées à grands frais. On reprend ainsi à son compte l'héritage colonial,

dans son esprit et dans son projet qui sont ceux de la «nation rassemblée». Les encouragements apportés par la plupart des États aux études historiques ou anthropologiques et sociologiques sur les communautés nationales vont dans le même sens, dans les deux premières décennies de l'ère post-coloniale. On tente partout une politique dite «d'intégration» de toutes les composantes de la population ; chaque ancien colonisé, en tant que citoyen, est censé y voir l'acte de naissance non seulement du nouvel État mais surtout de la nation.

La configuration des relations de pouvoir née sous la colonisation et aiguisée par les péripéties de la «décolonisation», les idéologies du territoire qui leur sont associées, l'articulation enfin de la question des frontières avec la pratique économique et institutionnelle post-coloniale ont, dans les nouveaux États africains, investi les mécanismes d'identités collectives de significations qu'elles n'avaient pas pour la plupart des populations. C'est dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques dites «de construction nationale» que les difficultés apparaissent ; et les ambiguïtés entre logique de rupture et logique de continuité sont permanentes. En effet, on note parfois des politiques foncières «libérales», souvent dans le prolongement de la politique coloniale («la terre appartient à qui la met en valeur» décrète-t-on Côte d'Ivoire), le respect et même la promotion de la liberté de circulation des personnes et des biens dans l'espace «national», la défense d'une «sécurité économique» du pays à travers conventions et accords internationaux. D'autres fois, on est plus restrictif à l'égard de tous ceux qui ne sont pas des «nationaux». Les politiques éducatives visent peu à peu à promouvoir essentiellement un système «national»¹². Le résultat immédiat de ces «politiques d'unité nationale» tient dans l'interpénétration accrue des populations (inter-mariages; installation dans d'autres régions ; etc.), l'extension d'une administration commune, de plus en plus pléthorique parce que visant à la «rapprocher du citoyen». On recourt alors aux politiques «d'équilibrage ethnique» et religieux (ou de «géopolitique nationale») pour les nominations aux hautes charges publiques ou parapubliques, aux politiques de «lutte contre les disparités régionales pour un aménagement équilibré de l'espace national», bien insuffisantes aux yeux de chaque concepteur de coups d'état; car chacun de ceux-ci place son opération sous le signe de la «lutte contre le tribalisme et pour une réelle politique de cohésion nationale».

Dans le contexte de «guerre froide» subie par les nouveaux et fragiles États africains, chaque élite politique a voulu doter son espace politique d'institutions particulières et des instruments d'une vie politique «compatible» avec «les exigences d'unité nationale et de lutte contre le sous-développement». En fait, dans leur fonctionnement, ces institutions sont un «leurre» qui explique la tropicalisation du libéralisme politique ou du

socialisme. Pire ; les coups d'État successifs¹³, la peur des oppositions politiques internes et le culte de la personnalité n'ont fait que renforcer cette particularité de l'organisation et de l'exercice du pouvoir d'État, dans un contexte de rapports internationaux marqué par la «guerre froide». Au nom de quoi, tous ont en fait eu recours à un système de répression et de suspension des libertés publiques qui aboutit au système bien connu du parti unique ou du «parti-État». Les contradictions internes, les conflits d'intérêts individuels, l'instabilité institutionnelle et la modicité des moyens expliquent l'échec de ces politiques de «cohésion nationale».

Outre l'insuffisante promotion de l'idée nationale, le citoyen moyen ne s'approprie pas l'État dont la perception se confond avec l'image du «père-fondateur» ou «Guide éclairé». Les logiques identitaires «particularistes», que l'ère coloniale n'a pas fait disparaître, trouvent ici un terreau favorable aussi bien dans les campagnes que dans les classes populaires urbaines où se reconstituent indirectement des solidarités ethniques dont profitent certains membres des classes dirigeantes. Soumises à un faux discours nationaliste qui met en exergue la trop forte place du citoyen étranger ou la «mercénarisation» de l'immigré, les classes populaires n'hésitent pas à porter un regard de plus en plus négatif sur ce dernier, surtout lors de périodes de crises politiques (coups d'État) ou économiques (à partir de la fin des années 1970). Même la lutte commune de libération nationale, celle de Guinée-Bissau/Cap-Vert, n'a pas été un ciment assez fort pour empêcher les «divorces» fracassants.

Cette situation est aussi le fondement d'une opposition résolue des classes dirigeantes à toute approche «supranationale» des problèmes de la sous-région. Elle introduit, très tôt, dans les relations inter-étatiques une dimension personnelle qui, à bien des égards, explique tantôt les conflits entre certains États sous le couvert de la «défense des droits de la nation» tantôt les essais sans lendemain de politique «unitaire», au gré des relations personnelles des Chefs d'État.

On comprend donc que, depuis 1960, l'Afrique de l'ouest ait été le théâtre de quelques conflits frontaliers, de violences politiques, de «pogroms» contre des populations dites «étrangères». Se mêlent ici des causes multiples et des manifestations diverses qui relèvent de violences tantôt sanglantes (affrontements de soldats ou opérations de police) tantôt simplement verbales (guerres des ondes) ou administratives (expulsions des ressortissants de l'ennemi ; fermetures de frontières ; rappels d'ambassadeurs). Se repèrent tous les signes d'une grave insécurité qui s'accompagne des risques d'instabilité des frontières et d'éclatement des communautés territoriales nées de la colonisation ; car, à cause de la grande porosité des frontières, on retrouve ici, pêle-mêle, des revendications territoriales, l'accusation de trafics divers

(armes, drogue, etc), les accusations réciproques d'ingérence politique et d'aide aux rebellions, etc.

L'histoire post-coloniale—au sens institutionnel de ce terme—est ainsi marquée par l'échec des politiques de construction de l'État-Nation lorsque celles-ci excluent le rôle actif du citoyen au profit de quasi «aristocraties» locales. Les conflits extérieurs et les crises économiques sont parfois le prétexte de cet échec. Les ambiguïtés entre logique de rupture (par exemple la tropicalisation du libéralisme ou du socialisme) et logique de continuité (les perceptions de l'État comme à l'époque coloniale) sont permanentes. Les violences populaires et guerres civiles sont les conséquences visibles de cet échec. Elles posent le problème des nouveaux paradigmes de la construction de l'État-Nation dans l'Afrique de l'Ouest contemporaine.

Le temps des nations emboîtées ou la question de l'intégration sous-régionale (1957/1960–1999)

La troisième phase est celle des «identités régionalisées» pour être des «nations emboîtées». Elle commence dans les années 1920-1930 avec l'appropriation lente du discours panafricaniste par les Africains pour s'affirmer lors des regroupements régionaux ; ces derniers sont compris peu à peu comme espaces de «nationalités plurielles et emboîtées». Le Plan d'Action de Lagos (avril 1980) est ici le véritable point de départ de cette stratégie et de cette perspective historique.

Au début des années 1990, il a été dénombré plus de 200 organisations régionales et sous-régionales en Afrique (Coussy et Hugon éd. 1991). Près de 80 pourcent de ces organisations sont intergouvernementales. Par ce nombre imposant d'organismes créés, les États africains traduisent une volonté au moins de coopération continentale sans équivalent dans le reste du tiers monde. Pourtant, comme le constatait Y. Berthelot (1994:13), «aucun des regroupements régionaux du tiers monde n'a atteint aujourd'hui un poids tel qu'il puisse affecter le système commercial ou accroître significativement le pouvoir de négociation de ses membres dans des négociations bilatérales ou multilatérales». Ce constat est encore valable aujourd'hui, au moins pour l'Afrique de l'Ouest. Certains analystes (Blanc, Hugon et Pourcet 2000) ont même vu récemment dans ces organisations interafricaines des «carrosseries sans moteur», à cause des résultats médiocres obtenus en matière d'intégration économique.

Faut-il voir ici l'inutilité des regroupements régionaux en Afrique et affirmer qu'ils appartiennent aux «solutions économiques du passé» (O'Brien 1992) à cause de la globalisation ? Rien n'est moins sûr ; car, même au strict plan économique, il est constaté partout que c'est la proximité spatiale qui fonde d'abord tous les échanges et toutes les relations humaines ; et rien ne

démontre encore, sauf pour des minorités financières et économiques, qu'il n'en sera pas ainsi dans les siècles à venir, malgré les progrès techniques. Par ailleurs, l'état actuel des organisations s'explique par leur histoire ; et celle-ci n'est pas que celle des seules relations interafricaines. L'idée d'intégration régionale africaine doit donc être distinguée de celle de regroupement économique en Afrique.

Mais il faut attendre véritablement l'après-deuxième guerre mondiale pour voir se développer tout un courant d'idées en faveur de l'unité africaine et de l'intégration politique des peuples africains. Longtemps, cette dimension politique l'emporte dans toutes les analyses. Ainsi en Afrique française par exemple, on connaît les débats très vifs sur la question des «exécutifs fédéraux» et contre la «balkanisation» de cet empire colonial. L'écho des débats idéologiques qui marquent la guerre froide et fondent les premières thèses «anti-impérialistes» de l'après Seconde Guerre mondiale autant que le «tiers-mondisme» des années 1960–1970 (C. Furtado, Fr. Perroux, G. Myrdal, etc.) a développé davantage l'idée que l'intégration africaine était la meilleure alternative à la dépendance dans laquelle l'Occident tenait l'Afrique. Il faut à l'Afrique «des États fédéraux où l'actuelle distinction en zone française, britannique ou portugaise n'aura plus de place» (Tevodjéré 1958). Les théories de la dépendance économique fondée sur l'opposition «centre/périphérie» (Amin 1970, 1973) alimentent aussi cette justification de l'intégration qui ne doit pas être que politique, mais également économique. Elle doit être un acte de rupture avec le mode de dépendance qu'impose le système capitaliste à l'Afrique et être rationnellement organisée sur une base d'abord régionale avant d'être continentale (Diagne 1973) pour avoir des chances de succès. Plus tard, sont approfondies d'autres justifications de l'intégration régionale africaine, plus fondées sur l'histoire du continent et dans la mouvance de l'idée que les colonisations européennes de l'Afrique n'avaient été que des «parenthèses» (Diouf 1985, Barry 1996, etc.). Elles militent pour la disparition des frontières héritées de la colonisation.

On voit par ces cheminements combien la pensée panafricaniste est restée vivace et dynamique, autant sous la domination coloniale que dans les premières décennies de construction des nouveaux États africains. Mais les objectifs et stratégies plus économiques semblent de plus en plus au centre de la réflexion à partir du Plan d'Action de Lagos de 1980. L'intégration économique régionale est présentée comme l'une des principales stratégies de progrès pour l'Afrique. Avec la profonde dépression économique dans laquelle plonge progressivement le continent, on constate aussi que les années 1980 sont marquées par le recul des tiers-mondismes et la montée en puissance du néo-libéralisme. Jusqu'à la fin des années 1990, la logique politique de l'intégration est plus nettement décalée de la logique économique et financière

qui, du fait des difficultés pressantes, semble définitivement l'emporter dans les analyses de l'intégration régionale ou sous-régionale.

Les années 1990–99, années peut-être de maturation et de transition, mais certainement années de luttes sociales et politiques plus vives en raison de la popularisation de la violence, laissent imaginer que l'Afrique a les moyens de s'engager dans des voies nouvelles de la régionalisation de son développement. Deux conférences africains montrent en tout cas la conscience qu'en ont les dirigeants Africains : le sommet de l'OUA de juillet 1990 à Addis-Abeba au cours duquel, prenant acte des bouleversements en cours, les chefs d'État reconnaissent la nécessité d'impliquer effectivement les populations dans la gestion des affaires publiques. L'année suivante, à Abuja (juin 1991) le sommet de l'OUA se termine par la signature du traité instituant la Communauté économique africaine ; il s'agit notamment de créer, dans un délai de 30 ans, un marché commun africain, un parlement, une banque centrale, un fonds monétaire africain et une cour fédérale. C'est un tournant dans l'approche intégrative en Afrique. Mais en même temps, les faits montrent qu'au cours de la décennie, l'Afrique de l'Ouest n'a pas rompu totalement avec ses vieux démons.

En effet, l'échelle régionale des politiques de développement implique un haut niveau d'interdépendance économique, de cohésion dans les méthodes de gouvernement et d'adhésion aux mêmes valeurs de bonne conduite de la chose publique, une communication accrue et plus d'échanges entre les peuples appelés à créer une communauté élargie, une capacité, toujours en éveil, à prévenir et gérer efficacement les conflits qui surviendraient dans la dite région ; car, sans sécurité collective, il n'y a pas de communauté possible, donc pas d'intégration, en toute souveraineté, de peuples libres. Or, la fin du XXe siècle est marquée par une succession de crises, de drames et de conflits sanglants, à l'intérieur comme à l'extérieur des États. La nouveauté des conflits de la décennie 1990 réside dans le fait qu'il s'agit de conflits qui, presque tous, partent de l'implosion politique (exigence démocratique) et sociale (contre la violence d'État sans amélioration des conditions de vie) d'un État pour faire tâche d'huile dans toute la région : la crise libérienne contamine la Sierra Leone (1997–1998), touche la Guinée (conflit entre les deux pays en 1998–2000) et s'exprime aussi en Côte d'Ivoire depuis le coup d'État de décembre 1999 où les exactions contre des populations immigrées provoquent des réactions «nationalistes» dans les pays voisins (Burkina Faso, Mali, Niger). L'irrédentisme casamançais envenime les relations entre la Guinée-Bissau et le Sénégal, provoque la déstabilisation de la Guinée-Bissau. Les mécanismes d'intégration africaine conduits jusque-là par les États à travers des organisations intergouvernementales sont ainsi bloqués.

Panne «d'intégration par la haut» ; mais aussi «panne d'intégration par le bas» ; car, utilisée par les élites ou une partie des classes moyennes comme stratégie de conquête ou de préservation du pouvoir ou comme stratégie de captation d'une partie de la rente financière encore disponible dans l'État, le discours «ethno-nationaliste» ou politico-religieux fait des ravages dans les classes populaires surtout urbaines. «Les peuples africains sont pris dans le piège de l'ethnisation de la vie politique... Valeur refuge..., l'ethnisme est le ferment de la fanatisation, de la manipulation criminelle de la jeunesse et de l'apprentissage de la violence».¹⁴

Conclusion

Si l'articulation «frontières/identité collective/intégration des peuples» a été imparfaite au cours des deux siècles passés en Afrique de l'Ouest, c'est faute d'avoir vu ici s'articuler l'espace politique en même temps que les réseaux de relations sociales comme principe majeur de la cohésion de communautés vivant dans cet espace. La conquête coloniale introduit ici une césure importante dans le champ du pouvoir africain et de sa géopolitique. Les États nés de la colonisation n'ont retenu que la nouvelle logique de frontière, moins pour en tirer toutes les implications favorables au développement sous-régional que pour se faire la guerre, conduire des politiques d'intégration «nationale» déséquilibrées et fondées sur la négation des droits du citoyen à réaliser justement cette intégration, la plus large possible à l'échelle de la région ouest-africaine.

La principale particularité du processus de formation de la nation aujourd'hui réside dans le fait qu'il s'agit d'un processus plus institutionnel que social, à la différence de ce qu'a connu l'Europe des «nationalités» dans le même temps. Le processus actuel d'intégration sous-régionale, aujourd'hui en panne en Afrique de l'Ouest, devrait tirer des enseignements des premières décennies post-coloniales pour ne pas être seulement l'affaire des décideurs politiques. Il faudrait donc que, partout, le citoyen recouvre tous ses droits et que soit promue une citoyenneté régionale. Chacun serait ainsi en meilleure position pour s'initier à tous les enjeux de l'intégration régionale et en porter les combats futurs. Comme l'affirmaient les organisateurs du Forum sur le Développement de l'Afrique en 2002, «l'intégration régionale est avant tout un processus politique qui part du principe que les intérêts souverains sont mieux défendus par une action régionale. Une ferme volonté politique est donc la condition première de l'intégration régionale».¹⁵

Notes

1. Cheick Amadou Lobbo et ses successeurs dans le Macina entre 1818 et 1863 ; El Hadj Omar et son fils Ahmadou dans le Soudan central entre

- 1852 et 1880 ; Maba Diakhou ; Mamadou Lamine en Sénégal dans les années 1980 ; Samori Touré dans le dernier quart du siècle ; etc.
2. El Hadj Omar est exemplaire de ce point de vue comme le montre l'excellent ouvrage de Robinson, D., 1988, *La guerre sainte d'al-Hajj Umar, Le Soudan occidental au milieu du XIX^e siècle*, trad, Paris : Karthala.
 3. T. E. Bowdich, en 1816, J.G. Christaller en 1872 ; M.-J. Bonnat en 1869-1874.
 4. Peul du Macina avec Cheikh Amadou contre Bambara animistes ; populations islamisées à dominante toucouleur avec El Hadj Omar ; noyau ashanti ou noyau fon d'Abomey.
 5. Communautés villageoises fondées sur un ou deux lignages, «Démocraties de classes d'âge», sociétés de classes d'âge à système initiatique, confédérations guerrières forgées sur la base d'ancêtres mythiques, etc.
 6. Pour l'Afrique de l'Ouest française l'africanisme naît à partir de Faïdherbe dans les années 1850-1970.
 7. Cf. Les sélections sociales, Paris 1896, cité dans J.-L. Amselle, 1995.
 8. In *Revue Université des annales*, 21 novembre 1956.
 9. CFAO, SCOA semblent avoir vu dans la «territorialisation» accrue des pouvoirs un moyen d'éviter les prélèvements fiscaux qui s'opéraient au profit des services centraux de l'AOF.
 10. Cf tous les numéros de *L'étudiant d'Afrique noire des années 1954-57*.
 11. Cf. des journaux comme *The Gold Coast Nation* en 1915.
 12. Après 1968, création de nombreux centres universitaires nationaux à la faveur des premiers troubles étudiants à Dakar et Abidjan ; certains comme la Guinée et à un moindre degré le Mali, instaurent l'enseignement des langues nationales.
 13. Plus d'une quarantaine de coups d'État entre 1961 et 1990.
 14. J.-P. Ngoupandé, «Afrique, un chaos désespérant», in *Le Figaro*, 11 décembre 2002.
 15. «Définir les priorités de l'intégration régionale», Forum du développement de l'Afrique, 3^e édition, Commission économique pour l'Afrique, Addis Abéba, février-mars 2002,

Bibliographique

Ouvrages généraux

- Ajayi, J. F. & Crowder, M., éd., 1971, *History of West Africa*, 2 vol., O.U.P.
- Ajayi, J.F., 1996, «L'Afrique au début du XIX^e siècle : problèmes et perspectives», in Ajayi J. F., éd., *Histoire générale de l'Afrique*, Paris, UNESCO, tome 6 (version française)
- Anderson, M. & Bort, E., eds, 1997, *The Frontiers of Europe*, London : Pinter.
- Badie, B., 1995, *La fin des territoires: essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Paris, Fayard.
- Barth, Fr., éd., 1989, *Ethnic Groups and Boundaries*, Boston : Little Brown.
- Bhabha, H. K., éd., 1990, *Nation and Narration*, London: Routledge.

- Coquery-Vidrovitch, C., 1992, *Afrique noire. Permanences et ruptures*, Paris : Payot, 2e édit.
- Hobsbawm, E. & Ranger T., éd., 1983, *The Invention of Tradition*, Cambridge: C.U.P.
- Hobsbawm, E., 1992, *Nations et nationalisme depuis 1780*, Paris : Gallimard.
- Hobsbawm, E., 1999, *Le temps des extrêmes*, Paris, Complexe et Le Monde Diplomatique
- Mbokolo, E., 1992, *Afrique noire. Histoire et civilisations*, tome 2, Paris : Hatier-AUPELF
- Nora, P. éd., 1985, *Les lieux de mémoire*, 2 vol., Paris : Gallimard.
- Noiriel, G., 2001, *État, nation et immigration—Vers une histoire du pouvoir*, Berlin.
- Thual, Fr., 1995, *Les conflits identitaires*, Paris : Ellipses–I.R.I.S.
- UNESCO., 1986-1998, *Histoire générale de l'Afrique*, tomes 6,7 et 8, Paris : UNESCO.

Sur la question nationale en Afrique

- Amin, Samir, 1970, *L'accumulation à l'échelle mondiale*, Paris, Anthropos,
- Amin, Samir, 1973, *Le développement inégal. Essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique*, Paris, éditions de Minuit
- Amselle, J-L. & M'Bokolo, E., éd., 1985, *Au coeur de l'ethnie : ethnies, tribalisme et état en Afrique*, Paris : La Découverte.
- Asiwaju A.I., 2004, *Boundaries and African Integration*, Lagos-Abuja: Panaf.
- Asiwaju A.I., éd., 1985, *Partitioned Africans : Ethnic Relations Across Africa's International Boundaries, 1884-1984* ; Londres: C. Hurst & C°.
- Ba Konaré A., 2000, *L'os de la parole-cosmologie du pouvoir*, Paris : Présence Africaine.
- Barry, Boubacar (1996), *La Sénégalambie*, Paris : Karthala
- Bayart, J-Fr., 1989, *L'État en Afrique, la politique du ventre*, Paris : Fayard.
- Berthelot, Y., 1994, «Globalisation et régionalisation. Une mise en perspective» in *GEMDEV*, éd., *L'intégration régionale dans le monde. Innovations et ruptures*, Paris: Karthala, pp. 11-18
- Blanc, M. O., Hugon, Ph. et Pourcet, G., 2000, *Prospective africaine*, Paris : CERED-FORUM/ CERNA,
- Bonnemaison, J., Cambrezy, L. et Quinty Bourgeois, L., éd., 1997 & 1999, *Le territoire, lien ou frontière? tome 1 : les territoires de l'identité*, Tome 2 : la nation et le territoire, Paris : L'Harmattan, 1999 ; tome 3 : Le territoire, lien ou frontière ? : identités, conflits ethniques, enjeux et recompositions territoriales, Paris : ORSTOM, 1997.
- Cahen, M., 1999, *La nationalisation du monde : Europe, Afrique, l'identité dans la démocratie*, Paris : L'Harmattan.
- Chrétien, J-P. & Prunier, G., éd., 1989, *Les ethnies ont une histoire*, Paris : Karthala.
- Chrétien J-P. et Triaud J.-L., éd., 1999, *Histoire d'Afrique- Les enjeux de mémoire*, Paris : Karthala.

- Coussy, J. et Hugon, Ph. éd., 1991, *Intégration régionale et ajustement structurel en Afrique sub-saharienne*, Paris, Études et documents, Ministère de la coopération et du développement.
- Diagne, Pathé, 1973, *Pour l'unité ouest-africaine : micro-États et intégration économique*, Paris : Anthropos.
- Diawara, Mantia, 2001, *En quête d'Afrique*, Paris : Présence Africaine.
- Diop, Momar-Coumba, éd., 1994, *Le Sénégal et ses voisins*, Paris : Karthala.
- Diouf, Makhtar, 1985, *Intégration économique, perspectives africaines*. Paris-Dakar : Publisud-N.E.A.
- Dozon, J.P., 2003, *Frères et sujets—La France et l'Afrique en perspective*, Paris : Flammarion.
- Fay, Cl., éd., 1995, *Identités et appartenances dans les sociétés sahéliennes*, Paris : ORSTOM, Cahiers des Sciences humaines, vol. 31, n° 2,
- Gado B.A., 2001, «Crises alimentaires et stratégies de subsistance en Afrique sahélienne», thèse, Paris 7.
- Gaugue, A., 1997, *Les états africains et leurs musées : la mise en scène de la nation*, Paris : L'Harmattan.
- Jolivet, M-J., 2000, *Logiques identitaires, logiques territoriales*, autrepart, n° 14, IRD-Aube.
- Martineau J.-L., 2004, «Oba et constructions identitaires dans l'espace yoruba nigérian» (fin des années 1920–1962/1966). Université Paris 7, thèse de doctorat d'histoire, 3 volumes
- Mc Caskie, T.C. 1995, *State and Society in Precolonial Asante*, Cambridge: C.U.P.
- Ngoupandé, J.-P., 2002, «Afrique, un chaos désespérant», *Le Figaro*, 11 décembre.
- Nugent, P. & Asiwaju, A.I., éd., 1996, *African Boundaries : Barriers, conduits and Opportunities*, London : Frances Printer.
- O'Brien, Richard, 1992, *Global Financial Integration. The End of Geography*, London : Pinter
- Pourtier, R., 1989, *Le Gabon, tome 1 : Espace, histoire, société*, tome 2 : État et développement. Paris : L'Harmattan.
- Robinson, D., 1988, *La guerre sainte d'al-Hajj Umar, le Soudan occidental au milieu du XIX^e siècle*, Paris : Karthala.
- Sall, Ebrima, 1988, *Micro-État-nation. État et société en Gambie*, Paris : ORSTOM.
- Terray, E., éd., 1987, *L'État contemporain en Afrique*, Paris : L'Harmattan.
- Terray, E., 1995, *Une histoire du royaume abron du Gyaman*, Paris : Karthala.
- Tevodjéré, A., 1958, *L'Afrique révoltée*, Paris : Présence africaine.
- Valsecchi, Pierluigi & Viti Fabio, éd., 1999, *Mondes Akans, identité et pouvoir en Afrique de l'ouest*, Paris : L'Harmattan.
- Wilks, Ivor, 1989, *Asante in Nineteenth Century. The Structure and Evolution of a Political Order*, C.U.P., 2e édit.
- Wilks, Ivor, 1996, *One Nation. Many Histories. Ghana Past and Present*, Accra : Ghana Universities Press.